

PROPOSITION RELATIVE AUX COTISATIONS 2018

RAPPEL DES STATUTS

« Article 7 : COMPOSITION - COTISATION

Principe général : l'association est ouverte à tous, sans distinction ni discrimination. La liberté d'adhésion en est la règle.

L'association se compose de personnes physiques ou de personnes morales à but non lucratif, à jour de leur cotisation annuelle, dont le montant est fixé, chaque année, par le Conseil d'administration et ratifié par l'Assemblée générale.

L'association comprend : des membres adhérents, des membres d'honneur et des membres bienfaiteurs. »

Rappel des cotisations pratiquées en 2017 :

Tarif 2017	:	Adhérent à partir de 20 €	Adhésion de soutien de 21 à 49 €	Bienfaiteur à partir de 50 €
------------	---	------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

Proposition du Conseil d'Administration, soumise à l'approbation de l'AG 2017 relative au montant des cotisations de l'année 2018 :

MAINTIEN DU MONTANT DES COTISATIONS

Tarif 2018	:	Adhérent à partir de 20 €	Adhésion de soutien de 21 à 49 €	Bienfaiteur à partir de 50 €
------------	---	------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

* * *

